

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021



Avis public est par la présente donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le mardi 18 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté un budget pour l'exercice financier 2019 dont voici les principaux éléments :

REVENUS	2018	2019
Taxes		
- Foncière générale	9 909 982 \$	10 350 788 \$
- Tarification	2 725 691 \$	2 925 611 \$
- Taxes de secteurs	245 460 \$	286 705 \$
Paiement tenant lieu de taxes	98 119 \$	103 316 \$
Imposition de droits	1 059 000 \$	1 244 000 \$
Services rendus	575 192 \$	549 522 \$
Amendes et pénalités	20 000 \$	15 000 \$
Intérêts	196 000 \$	216 492 \$
Transferts	175 401 \$	226 152 \$
Autres revenus	-	26 925 \$
Total des revenus	15 004 845 \$	15 944 511 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	1 815 228 \$	1 774 675 \$
Sécurité publique	2 408 487 \$	2 535 746 \$
Transport	2 454 468 \$	2 941 035 \$
Hygiène du milieu	2 987 365 \$	2 946 320 \$
Santé et bien-être	90 931 \$	93 865 \$
Aménagement, urbanisme et développement	746 980 \$	935 674 \$
Loisirs et culture	2 857 560 \$	2 838 306 \$
Frais de financement	388 005 \$	528 556 \$
Total des dépenses de fonctionnement	13 749 024 \$	14 594 177 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 255 821 \$	1 350 334 \$
Remboursement en capital	1 014 523 \$	990 707 \$
AFFECTATION		
Transfert à l'état des activités d'investissement	191 482 \$	133 497 \$
Surplus accumulé non affecté	-	
Surplus accumulé affecté	-	
Réserve financière et fonds réservés	49 816 \$	226 130 \$
Total	241 298 \$	359 627 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0 \$	0 \$

TAXES ANNUELLES	Taux 2018	Taux 2019
Taxe foncière générale (du 100 \$ d'évaluation)	0,6495 \$	0,6298 \$
Taxe foncière sur immeuble non résidentiel (du 100\$ d'évaluation)	1,444 \$	1,3870 \$
Taxe foncière sur immeuble agricole (du 100 \$ d'évaluation)	0,6495 \$	0,6074 \$
Taxe d'eau (par unité de logement)	233 \$	233 \$
Taxe d'ordures (par unité de logement)	102 \$	85 \$
Taxe recyclage (par unité de logement)	75 \$	65 \$
Taxes d'assainissement (par unité de logement)	191 \$	175 \$
Matières organiques (par unité de logement)	30 \$	100 \$

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021 totalise des dépenses au montant de **8 861 908 \$**, réparties comme suit :

2019	2020	2021
2 874 980 \$	2 725 562 \$	3 261 366 \$

Avis est aussi donné que le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et disponible sur le site web au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 DÉCEMBRE 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
